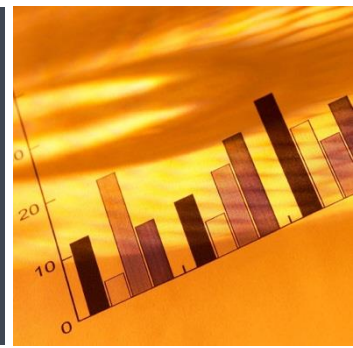


La recherche sur la cyberintimidation au Canada : Examen systématique



2020-S004

www.securitepublique.gc.ca

BUILDING A SAFE AND RESILIENT CANADA

Contexte

Le principal objectif du rapport était d'effectuer un examen systématique de la recherche sur la cyberintimidation au Canada, en particulier des études portant sur des adolescents et de jeunes adultes. Aux fins du présent rapport, la cyberintimidation est considérée comme de l'intimidation (un comportement agressif préjudiciable, intentionnel, répété et à long terme) infligée par l'entremise d'appareils électroniques. Cependant, dans le cas de la cyberintimidation, le critère de la répétition des incidents est moins important, car une seule cybermenace peut rester en ligne pendant longtemps et être vue par de nombreuses personnes, causant ainsi de la détresse répétée à la victime.

Après près de 15 ans de recherche sur la cyberintimidation au Canada, il a été confirmé que la cyberintimidation peut être extrêmement nuisible aux personnes et aux collectivités. Les études réalisées décrivent les graves conséquences de la cyberintimidation, notamment l'anxiété, la dépression, la consommation de drogues et même les pensées et les comportements suicidaires.

Les connaissances sur la cyberintimidation au Canada comportent de nombreuses lacunes qui devront être comblées. Le projet en cours présente un examen systématique des études empiriques sur la cyberintimidation menées au Canada. Il donne une vue d'ensemble de la situation de la cyberintimidation au Canada comme point de départ pour prévenir ce problème.

Méthode

La recension des écrits a permis de trouver des études empiriques sur la cyberintimidation chez les jeunes Canadiens de moins de 25 ans et a été publiée jusqu'en avril 2019.

Des recherches systématiques ont été effectuées dans plusieurs bases de données à l'aide de mots clés afin de

repérer tous les types d'études axées sur la cyberintimidation au Canada. Les études ont été sélectionnées en fonction de critères d'inclusion et d'exclusion rigoureux¹. En fin de compte, 100 études empiriques ont été incluses et codées. Des tableaux sommaires ont été créés et sont présentés dans la version intégrale de l'examen systématique.

La première étude relevée a été publiée en 2005. De 2005 à 2011, un total de 15 études ont été publiées qui répondaient aux critères d'inclusion et d'exclusion (moyenne = 2,14); toutefois, de 2012 à 2018, 81 études au total ont été publiées (moyenne = 11,57). En 2018 seulement, 18 études sur la cyberintimidation ont été publiées, soulignant qu'il s'agit d'un phénomène relativement nouveau. Des études canadiennes ont été citées près de 2 000 fois, ce qui témoigne du vif intérêt pour la recherche sur la cyberintimidation au Canada.

L'examen systématique comprend une analyse de la recherche sur la cyberintimidation au Canada ainsi qu'une description des articles et des chercheurs les plus cités. Il décrit également les instruments de mesure utilisés, la prévalence et la fréquence de la cyberintimidation de même que les plateformes utilisées au Canada pour faire de la cyberintimidation. Les facteurs de risque et de protection de la cyberintimidation ont été analysés et décrits, ainsi que les répercussions de la cyberintimidation sur les jeunes et les groupes vulnérables. Des recommandations

¹ Des études ont été incluses si la cyberintimidation y était explicitement mesurée au moyen d'un instrument particulier et si elle était analysée comme une variable distincte et non comme faisant partie de l'intimidation en général, si ces études présentaient des résultats quantitatifs sur la cyberintimidation au Canada et la cyberintimidation a été signalée pour les personnes âgées de 10 à 25 ans. Les recherches menées auprès de participants canadiens ont été incluses, mais celles qui incluaient des Canadiens en plus des participants d'autres nationalités, sans faire état des constatations portant en particulier sur les participants canadiens, ont été exclues. Les études empiriques ont été incluses dans l'examen, tandis que les examens d'autres études sans résultats des travaux de recherche originaux ont été exclus.



concernant la prévention et l'intervention, ainsi que les incidences sur la recherche, les politiques et la pratique, ont également été formulées.

Constatations

Dans presque tous les cas, l'évaluation de la cyberintimidation (que l'on désigne aussi par « perpétration d'actes d'intimidation en ligne » ou « perpétration en ligne ») et de la cybervictimisation est fondée sur des incidents déclarés par des personnes âgées d'au moins 10 ans. Les chercheurs n'ont pas toujours fourni de définition de la cyberintimidation ou de la cybervictimisation aux personnes interrogées. Les enquêtes peuvent comprendre seulement un ou deux éléments sur la cyberintimidation et la cybervictimisation, ou plusieurs éléments concernant différents types d'actes. Les propriétés psychométriques des échelles fondées sur des questions à choix multiples ont rarement été mentionnées.

Près de la moitié des études ne donnent pas de renseignements de base sur la prévalence de la cyberintimidation et de la cybervictimisation. Dans certains cas, les échantillons ne sont pas représentatifs, l'étude de la cyberintimidation n'est pas distincte de celle de l'intimidation à l'école, ou les personnes plus jeunes ne sont pas étudiées séparément des personnes plus âgées. Les sondages ont été menés en personne, en ligne ou par téléphone, mais il y avait peu d'information sur la validité relative de ces méthodes. L'attrition était souvent très élevée dans les enquêtes en ligne menées auprès des étudiants universitaires. Le délai visé dans le questionnaire variait aussi considérablement et n'était parfois pas précisé du tout.

Il est difficile de tirer des conclusions définitives sur la prévalence de la cyberintimidation au Canada en raison des différences dans les définitions et les méthodes d'évaluation. Dans les études qui ont mesuré la cyberintimidation à l'aide d'une ou deux questions, la prévalence était de 6 à 10 %, comparativement à 24 à 26 % dans les études fondées sur des questions à choix multiples. De même, dans les études qui ont mesuré la cybervictimisation à l'aide d'une ou deux questions, la prévalence était de 10 à 18 %, comparativement à 38 à 48 % dans les études fondées sur des questions à choix multiples. Les estimations fondées sur des questions à choix multiples sont probablement plus exactes. On a constaté que la cybervictimisation était habituellement

plus répandue que la cyberintimidation. Il n'est pas clair si cela reflète la réalité ou tient de la méthode d'auto-évaluation.

Seulement 26 études canadiennes donnent de l'information au sujet de la cyberintimidation sur différentes plateformes de médias sociaux, et cette information était souvent rudimentaire. Il faut mener d'autres recherches pour déterminer si les différences de prévalence sont fonction des types de personnes qui utilisent une plateforme particulière ou si certaines caractéristiques d'une plateforme donnée pourraient encourager la cyberintimidation. On encourage la tenue d'études répétées parce que la popularité des plateformes de médias sociaux a tendance à augmenter et à diminuer rapidement au fil du temps.

La plupart des études sur les facteurs de risque et de protection liés à la cyberintimidation au Canada sont transversales et corrélationnelles, ce qui rend difficile la détermination de la cause et de l'effet. On a constaté que l'accès privé aux ordinateurs et aux téléphones intelligents, ainsi que le nombre d'heures par jour consacrées à ces appareils, sont des facteurs de risque. Cela donne à penser que la supervision par les parents de l'utilisation d'Internet par les jeunes peut contribuer à réduire la cyberintimidation et la cybervictimisation. Les futurs efforts de recherche au Canada devraient être axés sur l'étude d'autres facteurs dynamiques de risque et de protection liés à la famille, comme l'éducation parentale, la chaleur familiale et l'exposition à la violence.

Des études canadiennes ont révélé que les filles sont plus susceptibles que les garçons d'être des cybervictimes, mais peuvent tout autant être des cyberintimidatrices. En général, les minorités visibles et d'autres groupes vulnérables sont plus susceptibles d'être victimisés, bien que des exceptions aient été notées.

Selon des études d'incidence canadiennes, la cybervictimisation est associée à l'anxiété, à la détresse, à la dépression, à la tristesse, aux idées suicidaires, à une faible estime de soi, à des problèmes de santé mentale et physique, à la consommation d'alcool, au tabagisme et à la toxicomanie, à l'absentéisme et à un piètre rendement scolaire. On en sait beaucoup moins sur les effets de la cyberintimidation, les répercussions sur les familles ou les conséquences d'être victime d'intimidation.

Conséquences

Trois projets canadiens de suivi sur la cyberintimidation pourraient être bénéfiques pour améliorer les connaissances dans ce domaine émergent :

1. une enquête nationale à grande échelle auprès d'échantillons représentatifs de jeunes pour estimer la prévalence et la fréquence de la cyberintimidation et de la cybervictimisation au Canada;
2. une étude longitudinale, dans une ou plusieurs villes canadiennes, sur la cyberintimidation chez les participants de 10 à 18 ans. Idéalement, il y aurait des évaluations annuelles de la cyberintimidation et de la cybervictimisation, ainsi que des facteurs de risque et de protection variables, afin d'établir quelles modifications de ces facteurs prédisent des changements dans la cybervictimisation. Ce projet pourrait être mieux adapté au milieu scolaire pour prévenir l'attrition;
3. une évaluation empirique bien conçue d'un programme d'intervention visant à réduire la cyberintimidation, en comparant les conditions d'intervention et de contrôle avec les mesures avant et après.

Source

Zych, I., Farrington, D. P., Ttofi, M. M. et Gaffney, H. (2019). *La recherche sur la cyberintimidation au Canada : examen systématique*, Ottawa (Ontario), Sécurité publique Canada.

Pour en savoir plus sur les projets de recherche du Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, obtenir un exemplaire du rapport de recherche complet ou faire ajouter votre nom à la liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada.